

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 19-145**

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre à 19 heures 30,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : PLAN DE FORMATION  
MUTUALISE COLLECTIVITES MOINS  
DE 50 AGENTS**

**Date de la convocation :** le 30 octobre 2019

<b><u>Nombre de Conseillers :</u></b>	<b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b>
<i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 26</i> <i>Votants : 31</i>	Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Gérard ARBOR, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivièvre) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)
<b><u>Résultat du vote :</u></b>	<b>Pouvoirs :</b> Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Suzy REY à Jean Paul CLARET ; Gilles PERIER MUZET à Elisabeth SAUVAGEON ; Christel COLLOMB à Bertrand PICHON MARTIN ; Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL

Il est rappelé au Conseil que la formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées. Ainsi, la formation accompagne les changements propres à la collectivité (évolution des besoins de la population, des missions des services, des organisations, des outils etc...), dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités internes et externes et donc d'accompagnement des parcours professionnels (le droit à la formation tout au long de la vie professionnelle étant consacré par la loi dans la fonction publique).

Le plan de formation retranscrit donc la politique de formation définie par la collectivité, pour une période donnée. Il consiste à identifier les besoins en formation de la collectivité et des agents. Toutes les collectivités territoriales doivent se doter d'un plan de formation afin de permettre à leurs agents de bénéficier du droit à la formation.

Une démarche de « Plan de Formation Mutualisés » a été lancée au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2018 par le CNFPT et le CDG38 : après une phase de recensement des besoins auprès de l'ensemble des collectivités de moins de cinquante agents sur notre territoire, une analyse détaillée et une caractérisation des besoins a été réalisée.

Cette analyse a été conduite par les équipes du CNFPT, en lien avec un ou des agents volontaires de collectivités de notre territoire (« relais formation »).

A l'issue de cette analyse par territoire, ces besoins ont été traduits en plan de formation

Ce projet a été présenté puis soumis pour avis au comité technique départemental de l'Isère, lequel l'a approuvé à l'unanimité le 2 Juillet dernier.

Son contenu recouvre les actions de formations selon le découpage suivant :

- ➔ Formation obligatoire
  - formation d'intégration : tous cadres d'emploi / 5 jours (avant titularisation), dans l'année suivant la nomination
  - formation de professionnalisation : 3 à 10 jours par période de 5 ans (selon statuts particuliers)
- ➔ Formation professionnelle tout au long de la vie
  - formation de perfectionnement,
  - formation de préparation aux concours et examens professionnels,
  - formation personnelle

➔ Le compte personnel de formation (CPF) :

- utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante.
- alimenté en heures à la fin de chaque année. Il ne peut excéder 150 heures de formation sur 8 ans (24 heures par an pendant les 5 premières années puis 12 heures par an pendant les 3 années suivantes) pour un travail à temps complet.

Le Conseil communautaire,

**VU** la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

**CONSIDERANT** que le plan de formation doit permettre d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel

**CONSIDERANT** que les besoins de formations ont été recensés à l'échelle du territoire (tel que décrit dans l'annexe jointe)

**VU** l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Isère dans sa séance du 2 Juillet dernier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **APPROUVE** le plan de formation mutualisé 2019/2021 annexé à la note de synthèse, qui se compose : des besoins de formation collectifs des agents et éventuellement les besoins de formation individuels.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au CNFPT, délégation Rhône Alpes Grenoble.

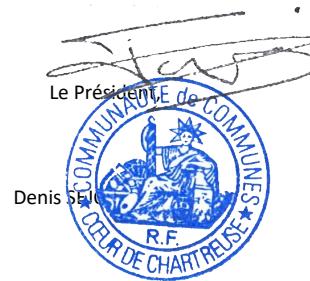
Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 08 novembre 2019,



# PLAN DE FORMATION MUTUALISE

## Collectivités de moins de 50 agents

Soumis pour avis au Comité technique du CDG de l'Isère le : *2 juillet 2019*

Adoption par l'Assemblée délibérante le :

Pour la période 2019-2021

Mise à jour du 06/06/2019

**Communes concernées par le PFM (en gras : communes ayant répondu au recensement des besoins) :** **Bilieu, Charancieu, Charavines, Charnècles, Chirens, Corbel, Coublevie, Entre deux Guiers, Entremont le Vieux, La Bauche, La Buisse, La Murette, La Sure en Chartreuse, Le Pin, Les Echelles, Massieu, Merlas, Miribel les Echelles, Montferrat, Paladru, Réaumont, Saint Aupre, Saint Blaise du Buis, Saint Bueil, Saint Cassien, Saint Christophe, Saint Christophe sur Guiers, Saint Etienne de Crossey, Saint Franc, Saint Geoire en Valdaine, Saint Jean de Couz, Saint Jean de Moirans, Saint Joseph de Rivière, Saint Laurent du Pont, Saint Nicolas de Macherin, Saint Pierre de Chartreuse, Saint Pierre de Genebroz, Saint Pierre d'Entremont Isère, Saint Pierre d'Entremont, Saint Sulpice des Rivoires, Saint Thibaud de Couz, Velanne, Villages du lac de Paladru, Voissant, Vuorey.**

**Communautés de communes/d'agglomération (en gras : celles ayant répondu au recensement des besoins) :** **Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.**

**Parc Naturel Régional (en gras si réponse au recensement des besoins) :** PNR de Chartreuse.

### **Présentation du Territoire et de ses spécificités :**

Ce territoire est composé de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (31 communes), de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse (17 communes) et du Parc naturel de Chartreuse.

Il comprend 24 collectivités avec 10 et moins d'agents, 22 collectivités entre 11 et 40 agents et 2 collectivités de plus de 40 agents (Coublevie et Saint Laurent du Pont).

Cela représente 45 collectivités concernées par la démarche, ce qui représente 687 agents.

Ce territoire regroupe de l'urbain, du rural avec milieu montagneux et 10 collectivités qui dépendent de la Savoie. Il s'agit d'un territoire au cœur de l'axe Bièvre Agglomération grenobloise et Savoie.

### **Communauté d'agglomération du Pays Voironnais :**

Situé à la sortie de l'agglomération grenobloise en direction de Lyon, le Pays Voironnais constitue un bassin de vie autonome, de 31 communes et plus de 98 000 habitants et s'étend sur environ 395 Km<sup>2</sup>.

Son environnement naturel de qualité présente des paysages diversifiés :

- la plaine de l'Isère par laquelle transitent les principales infrastructures de communication reliant Lyon, Grenoble et Valence et qui offre de vastes espaces propices au développement économique,
- les collines du Voironnais qui accueillent un habitat riche et diversifié ainsi qu'une ville centre, Voiron, de 21 000 habitants,
- le Val d'Ainan, le lac de Paladru et les contreforts de la Chartreuse réputés pour leur potentiel touristique et leur patrimoine.

Le territoire Cœur de Chartreuse se situe au cœur du massif de la Chartreuse et son Parc naturel régional. Situé au cœur du sillon alpin, le Parc naturel régional de Chartreuse (PnrC) est bordé par trois agglomérations influentes (Grenoble, Chambéry et Voiron) qui s'étendent jusqu'à son pourtour.

Il se définit donc par un caractère montagneux et rural. Il comprend 17 communes (7 en Isère et 10 en Savoie) et s'étend sur environ 357 km<sup>2</sup> et possède une population permanente de 16 815 habitants.

## Le cadre juridique :

La formation professionnelle des agents territoriaux est régie par les textes suivants :

- La loi n° 84 - 53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- La loi n° 84 - 594 du 12/07/1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,
- Le décret n° 85 - 552 modifié du 22/05/1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale,
- Le décret n° 85 - 603 modifié du 10/06/1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique territoriale,
- Le décret n° 2007 -1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,
- Les décrets n° 2008 - 512 et n° 2008 - 513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- Le décret n° 2008 - 830 du 22/08/2008 relatif au livret individuel de formation.

D'autres références particulières existent pour les formations obligatoires liées à l'hygiène et sécurité, aux formations syndicales ainsi qu'aux frais de déplacements. Vous les retrouverez dans le document lié au règlement de formation.

## Les objectifs :

Le Plan de Formation Mutualisé (PFM) s'adapte au contexte du territoire. Il formalise et mutualise la réponse formation en veillant à favoriser l'égalité d'accès à la formation et articule la dimension individuelle (collectivité, agent à la fois dans sa professionnalisation et dans son projet de carrière) et la dimension collective (problématiques de métiers/activités, projets de services, groupes de collectivités).

L'élaboration du plan de formation mutualisé permet de renforcer la proximité de la formation sur l'ensemble du territoire et de répondre ainsi à la problématique de l'isolement des personnels des collectivités de moins de 50 agents.

## Le rôle des acteurs :

	CNFPT Référent de territoire	CDG Chargé de Mission	Collectivité Relais Formation
Rôles	<p>Propose le dispositif adapté.</p> <p>Pilote le dispositif et accompagne les collectivités dans sa mise en place.</p> <p>Conçoit les outils propres à la formation (règlement de formation, plan de formation et au recensement des besoins).</p> <p>Forme les relais formation et les référents de territoire au plan de formation.</p> <p>Le référent de territoire synthétise les demandes et met en place les formations priorisées par les collectivités.</p>	<p>Valide le dispositif en lien avec les CDG.</p> <p>Fait le lien avec les référents des 5 CDG</p> <p>Apporte son appui avec le chargé de mission dans sa relation au territoire.</p> <p>Présente le PFM et le règlement de formation en Comité Technique pour avis.</p>	<p>Interlocuteur CNFPT/CDG</p> <p>Assure un relais avec les collectivités relevant de son territoire (relance, réponses aux questions, recueil des fichiers de recensement).</p> <p>Sensibilise les collectivités de son territoire au PFM en lien avec le référent de territoire du CNFPT.</p> <p>Recense et transmet les besoins de formation en lien avec le référent de territoire du CNFPT.</p>

## Le recensement des besoins de formation :

Le recensement des besoins de formation est effectué selon les domaines de formation, sous la forme de tableaux présents en annexe. Chaque domaine de formation est analysé selon :

- Les objectifs de formation reformulés, suite au travail réalisé par les référents-territoire et les relais-formation
- Les thèmes à traiter
- Le nombre d'agents concernés
- Le(s) groupe(s) métiers
- Les commentaires éventuels

## La mise en œuvre des actions de formation:

Le Plan de formation ainsi que les actions de formation demandées seront priorisés chaque année par les référents de territoire en lien avec le(s) relais formation.

Le calendrier de mise en œuvre sera communiqué par le CNFPT aux collectivités du territoire. Les collectivités qui se sont associées à la démarche PFM auront un accès prioritaire à ces actions ; les autres collectivités pourront y inscrire leurs agents dans la limite des places disponibles.

## Tableau de synthèse des différents types de formation

### Formations statutaires obligatoires

#### Formation d'intégration (dans l'année suivant la nomination)

- Agents de catégorie A et B 10 jours
- Agents de catégorie C 5 jours

#### Formations de professionnalisation

→ Au 1<sup>er</sup> emploi (dans les 2 ans suivant la nomination)

- Agents de catégorie A et B 5 jours mini.
- Agents de catégorie C 3 jours mini.

→ Tout au long de la carrière (par période de 5 ans)

- Tous les agents 2 jours mini.

→ A la prise d'un poste à responsabilité (dans les 6 mois suivant l'affectation)

- Tous les agents 3 jours mini.

### Formations professionnelles obligatoires

#### Formations professionnelles obligatoires

Pour les agents qui exercent certaines fonctions ou activités

- Habilitations électriques
- CHSCT
- Assistant-conseiller de prévention
- Etc...

### Formations facultatives

#### Formation de perfectionnement

Toute formation, dispensée en cours de carrière, allant au-delà des obligations de formation

- Pour les agents et les contractuels

Éligible au  
CPF\*

#### Formation de préparation aux concours et examens professionnels

- Pour les agents et les contractuels

Éligible au  
CPF\*

#### Formation personnelle

- Pour les agents et les contractuels
- Congé de formation professionnelle
- Congé pour bilan de compétences (24h)
- Congé pour validation des acquis de l'expérience (24h)

Éligible au  
CPF\*

#### Actions de lutte contre l'illettrisme

- Pour les agents et les contractuels

\* CPF : Compte Personnel de Formation

## CONNAISSANCES DES COLLECTIVITÉS

Domaine de formation	Objectif (s) de la formation	Thème(s) à traiter	Agents à former	Groupe-métier
<b>La connaissance de l'environnement territorial</b>	Connaitre l'organisation et le fonctionnement de la fonction publique territoriale	L'organisation des collectivités territoriales	2	Administratif
<b>La relation élus/agent</b>	Identifier les rôles et responsabilités respectifs des élus et fonctionnaires	La communication avec les élus La posture professionnelle face aux demandes urgentes  Le statut et la responsabilité civile et pénale des élus  La relation secrétaire /élus	3 1 3	Administratif, Technique
<b>Les droits et obligations</b>	Connaitre les droits et obligations du fonctionnaire	L'accueil : techniques relationnelles avec les usagers et les élus. Définir les rôles et responsabilités des élus et des fonctionnaires Se positionner face aux élus ; posture du fonctionnaire  Les rôles et responsabilités des élus et des fonctionnaires	1 3	Administratif
<b>Les notions juridiques spécifiques</b>	Connaitre les pouvoirs de police du maire  Pouvoir répondre aux demandes des associations et des commerçants en matière de débits de boisson	Les droits et obligations du fonctionnaire  Les pouvoirs de police du maire  La gestion des débits de boisson, des licences	1 2	Administratif

## TECHNIQUES ADMINISTRATIVES, ACCUEIL ET ORGANISATION

Domaine de formation	Objectif (s) de la formation	Thème(s) à traiter	Agents à former	Groupe-métier
<b>La gestion des archives</b>	Etre capable de réorganiser les archives de la mairie	L'archivage des dossiers en mairie	1	Administratif
<b>L'accueil en collectivité</b>	Assurer ses fonctions d'accueil en toutes circonstances	La gestion à l'accueil de l'agressivité chez les administrés La représentation de l'institution - la prévention les conflits - Les techniques pour avoir de bonnes relations avec les usagers La gestion des usagers énervés notamment en déchetterie	4	Administratif Technique
<b>Les techniques rédactionnelles</b>	Améliorer ses compétences rédactionnelles  Prendre des notes, rédiger des comptes-rendus et des écrits de synthèse	Orthographe, rédaction de courrier  Les principales règles méthodologiques, rendre des écrits attractifs et efficaces	2	Administratif
<b>Les techniques relationnelles</b>	Savoir faire face à des situations stressantes en milieu scolaire face à des personnes extérieures  Mieux appréhender les relations avec les usagers et les collègues	La gestion du stress et des émotions en présence de personnes extérieures à l'institution pour les personnels scolaires et périscolaires.  La communication et les relations professionnelles	2	Administratif, Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
<b>L'organisation du travail</b>	Organiser son temps de travail et ses priorités	La gestion du temps L'organisation du travail et gestion du temps et des priorités La gestion des urgences : quelle posture face à ces demandes ?	2	Administratif

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le

ID : 038-200040111-20191118-19\_145B-DE



7

## ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE

Domaine de formation	Objectif (s) de la formation	Thème(s) à traiter	Agents à former	Groupe-métier
<b>La rédaction des actes</b>	Rédiger et sécuriser les actes administratifs	La rédaction des arrêtés et délibérations, tenue du registre, Compte-rendus	3	Administratif
<b>La tenue du conseil municipal</b>	Connaitre et maîtriser les dispositifs réglementaires relatifs à la préparation et l'organisation du conseil municipal	La rédaction des arrêtés de police de circulation Le fonctionnement et le suivi du Conseil Municipal	1	Administratif
<b>Elections</b>				
<b>La préparation du scrutin</b>	Préparer les élections et organiser les scrutins	La préparation et l'organisation du scrutin	4	Administratif
<b>Etat Civil</b>				
<b>Les actes d'état civil</b>	Rédiger et sécuriser les actes administratifs	La rédaction des actes d'Etat civil, funéraire et élections	11	Administratif
<b>Les fondamentaux et perfectionnement des connaissances en matière d'état civil</b>	Actualiser ses connaissances en matière d'état civil Appréhender les compétences indispensables à la tenue des registres d'Etat Civil Assurer la gestion du recensement des jeunes de 16 ans et plus	L'actualisation des connaissances en matière d'état civil Les fondamentaux de l'Etat civil Le recensement citoyen	12	Administratif
<b>Le droit des sols</b>	Connaitre les règles et pouvoir renseigner les administrés	Le droit des sols et son application par rapport aux risques	8	Administratif

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le

ID : 038-200040111-20191118-19\_145B-DE

**SLO**

8

Funéraire			
La gestion des cimetières		La législation sur la gestion des cimetières et à mettre en œuvre	
Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité.		Le contentieux en matière funéraire	
Urbanisme		Urbanisme	
L'accueil du public en matière d'urbanisme	Pouvoir renseigner les administrés en matière d'urbanisme	L'information du public en matière d'urbanisme	3      Administratif
<b>L'actualisation des connaissances en matière d'urbanisme</b>	Connaitre les règles en matière d'urbanisme et pouvoir renseigner les administrés	Les fondamentaux de l'urbanisme Les notions de base pour l'instruction des dossiers d'urbanisme simple (DP et CU) La connaissance des règles d'urbanisme et juridique. L'actualisation des connaissances en matière d'urbanisme Les grands principes généraux, le PLU, les procédures décisionnelles	15      Administratif
		L'initiation au contentieux de l'urbanisme Le perfectionnement en urbanisme	1      Administratif 1      Administratif
<b>L'élaboration de documents en matière d'urbanisme</b>	Identifier et disposer des clés de lecture architecturales  Pouvoir traiter les dossiers d'instructions en urbanisme et répondre aux usagers	La qualité urbaine et paysagère dans les autorisations d'urbanisme  De la lecture de plan à l'instruction des dossiers d'urbanisme La présentation des différents formulaires et leur utilisation	2      Administratif 4      Administratif
		La gestion des permis de construire  Rédiger et Sécuriser les actes administratifs	1      Administratif

## FINANCES PUBLIQUES ET ACHAT PUBLIC

Domaine de formation	Objectif (s) de la formation	Thème(s) à traiter	Agents à former	Groupe-métier
		<b>Finances publiques</b>		
<b>L'analyse financière</b>	Développer une culture de gestion financière, en comprendre les enjeux et la méthode d'analyse et mettre en place et interpréter des instruments simples d'analyse financière.	<p>L'analyse financière sur plusieurs exercices (planification, analyse des exercices antérieurs) - Prospective comptable - Coût d'un service Les tableaux d'analyses pluriannuels et proposition des perspectives</p> <p>La comptabilité analytique pour les communes de 3 500 habitants</p> <p>L'initiation à l'analyse financière et fiscale</p> <p>L'élaboration des tableaux de bords de suivi financier et la communication des données</p>	4	Administratif
	Contribuer à l'élaboration et à l'exécution du budget	<p>Les finances locales (comptabilité publique)</p> <p>Se professionnaliser sur les rouages de la comptabilité publique</p> <p>L'élaboration et l'exécution du budget d'une commune de moins de 3500 habitants</p>	5	Administratif
	Maitriser les opérations de création et de fonctionnement des régies	<p>Les régies d'avances et de recettes</p> <p>Produire les mandats de paiements et les titres de recettes</p>	2	Administratif
<b>Les finances locales d'une collectivité de moins de 3500 hab</b>	S'initier à la chaîne comptable (du budget à la comptabilité) pour un agent non comptable	<p>L'exécution des dépenses et des recettes</p> <p>Les finances locales (comptabilité publique)</p> <p>Se professionnaliser sur les rouages de la comptabilité publique</p> <p>L'articulation d'un budget pour un agent non comptable</p>	2	Administratif

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le

ID : 038-200040111-20191118-19\_145B-DE



Achat public				
Domaine de formation	Objectif (s) de la formation	Thème(s) à traiter	Agents à former	Groupe-métier
<b>La dématérialisation des procédures</b>	Gérer les achats publics	La dématérialisation des procédures marchés publics - Utilisation de la plateforme du CDG S2LOW	1	Administratif
<b>Le cadre juridique de l'achat public</b>	Gérer les achats publics	La préparation et l'exécution administrative et financière du marché - la négociation, l'analyse des offres - les accords-cadres	6	Administratif
<b>RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT</b>				
<b>Gestion administrative du personnel</b>				
	Connaître les différentes mesures disciplinaires et leur application	La discipline dans le FPT	1	Administratif
	Gérer les dossiers individuels des agents	La tenue du dossier individuel de l'agent	2	Administratif
<b>La gestion de la carrière</b>	Gérer les temps de travail des agents	La gestion du temps de travail	2	Administratif
	Maîtriser les fondamentaux juridiques nécessaires à la mise en œuvre du statut dans la FPT	Les fondamentaux de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique territoriale	1	Administratif
	Maîtriser les mécanismes du régime indemnitaire	Le régime indemnitaire (rifseep)	1	Administratif
<b>La retraite</b>	Accompagner et renseigner sur les dossiers de retraite	La gestion des dossiers CNRACL (retraite, pension, validation des services...), agents à temps non complet, non titulaires IRCANTEC	12	Administratif

Fonction RH			
Le droit à la formation	Maîtriser les règles du droit à la formation des agents	La formation des agents (obligatoire et facultative), le CPF	2      Administratif
<b>Management d'équipe au sein d'une collectivité</b>			
<b>Le management de projet</b>	Savoir présenter un projet et communiquer de manière stratégique  Identifier les principes fondamentaux du management public territorial	Les clés de la communication en gestion de projet  L'animation, la direction et la mobilisation de son service pour un agent en poste depuis plusieurs années ou prise de poste récent. Les éléments clés pour donner du sens et des valeurs à ses actes de management, déterminer des pistes d'actions pour renforcer la cohésion et le dynamisme du service	2      Administratif
<b>Le positionnement et l'animation d'une équipe au quotidien</b>	Organiser son service au quotidien et animer les équipes	Le management des petites collectivités territoriales  L'animation d'une équipe  Le management par la bienveillance  Le renforcement de la fonction d'encadrant de proximité : gérer une équipe, gérer le stress, savoir s'exprimer.	1      Administratif  2      Animateur périscolaire, Administratif  1      Administratif  2      Animateur périscolaire, Administratif
<b>Les outils organisationnels du manager</b>	Prévenir et réguler les crises et conflits entre personnes dans une équipe  Animer une réunion  Conduire un entretien professionnel	La prévention et régulation des situations conflictuelles dans une équipe  La conduite de réunion La maîtrise des techniques d'animation  La conduite d'un entretien professionnel	3      Administratif, Technique  3      Administratif, Technique  2      Administratif

	L'encadrement d'une équipe. L'encadrement d'une équipe périscolaire, d'une équipe de proximité.	4	Animateur périscolaire, Administratif, Technique
	La planification, organisation et contrôle de l'activité d'une équipe	1	Administratif
	Le renforcement de la fonction d'encadrant de proximité : Gérer une équipe, Gérer le stress, Savoir s'exprimer.	2	Administratif
<b>PERISCOLAIRE / EDUCATION / PETITE ENFANCE</b>			
Domaine de formation	Objectif (s) de la formation	Thème(s) à traiter	Agents à former
		<b>L'enfance</b>	<b>Groupe-métier</b>
		La connaissance de l'enfant de 3 à 6 ans	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
		La connaissance de l'enfant 6 à 11ans	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
	Connaitre les besoins de l'enfant scolarisé pour comprendre son rythme, ses besoins affectifs et psychologiques.	La connaissance de l'enfant, organiser les services d'accueil des enfants scolarisés	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
		Les peurs et angoisse chez l'enfant	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
	Découvrir et s'approprier les apprentissages Montessori	Les apprentissages selon la méthode Montessori	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
	Etre capable d'accueillir un enfant en situation de handicap	L'accueil d'un enfant en situation de handicap en collectivité La place de l'ATSEM pour aider au mieux l'institutrice dans l'accueil des enfants handicapés	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux

	Etre capable d'exercer une autorité bienveillante chez les enfants de 3 à 12 ans  L'autorité bienveillante chez les enfants de 3 à 12 ans Savoir gérer un groupe d'enfants de manière juste et bienveillante. Veiller à leur sécurité.	4  Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
	Rôles et missions de chacun Communication consciente et bienveillante Développement de l'enfant de 3 à 11 ans Outils d'analyse de sa pratique, de coopération ...	15  Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
	Identifier le rôle et les missions d'une équipe périscolaire ayant en charge des enfants de 3 à 11 ans	3  Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
	Identifier le rôle et les missions d'une ATSEM	Le rôle et les missions de l'ATSEM Mieux se situer dans ses missions d'ATSEM
	Identifier les besoins de la population, aborder la mutation et l'adaptabilité des services petite enfance	L'évolution et enjeux du secteur de la petite enfance
	Identifier les enjeux émotionnels sur les temps périscolaires et envisager des solutions collectives pour mieux gérer ses émotions et apporter des réponses bienveillantes	Les notions de communication consciente et bienveillante, La relation au travail et à l'enfant, Comment vivre les émotions qui nous traversent.
	<b>La posture professionnelle et la communication</b>	La place des familles et des professionnels dans l'éducation de l'enfant Savoir où se situer, quelle est sa place et son rôle ? La place du professionnel dans l'éducation de l'enfant
	Identifier les fonctions parentales et la place des professionnels dans cette éducation	5  Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
	Mieux comprendre ce qu'est l'autorité, son rôle, afin de gérer un groupe d'enfants plus sereinement en les sécurisant.	L'autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans Organiser les services d'accueil des enfants scolarisés
	Poser sa voix et développer l'impact de sa voix au sein d'un groupe d'élèves pour se faire entendre sans s'épuiser.	8  Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux

	Prévenir et réguler les situations conflictuelles entre enfants	La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans  La gestion des enfants difficiles à la cantine  Les comportements difficiles de l'enfant : y faire face et agir	4  4  1	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux  Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux  Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
	Etre capable d'effectuer les gestes de premiers secours sur des enfants	La sensibilisation aux gestes qui sauvent en petite enfance	4	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
	<b>La sécurité du personnel et des enfants</b>  Prévenir l'usure professionnelle pour les professionnels de l'enfance et de la petite enfance	La prévention usure professionnelle (TMS) dans les métiers de l'enfance, notamment sur le volet psychologique Savoir doser ses efforts, se protéger tout en se renouvelant  PRAP petite enfance	15  6	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux  Autres métiers (police, culture...)
<b>PERISCOLAIRE / EDUCATION / PETITE ENFANCE (SUITE)</b>				
Domaine de formation	Objectif (s) de la formation	Thème(s) à traiter	Agents à former	Groupe-métier
<b>Les techniques d'animation</b>	Accompagner et éduquer les enfants pendant la pause méridienne	Le rôle éducatif des temps périscolaires L'animation des temps périscolaires L'autorité bienveillante	28	Technique, Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
	Découvrir des activités manuelles à proposer aux enfants pendant les temps périscolaires	Les fondamentaux de l'animation pour un agent en charge de suppléer le titulaire du poste. Les techniques d'animation	1	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
		Les activités manuelles La création pour proposer de nouvelles activités périscolaires	16	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux

	L'approfondissement des techniques d'animation	1	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
	Les ateliers de lecture, les activités manuelles, l'enrichissement des offres d'animation pour participer au développement et à l'autonomie de l'enfant	5	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
<b>Restauration scolaire</b>			
<b>La nutrition et l'éducation alimentaire</b>	Amener l'enfant à mieux manger sans contrainte	5	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
<b>Le gaspillage alimentaire</b>	Elaborer un projet avec les enfants de lutte contre le gaspillage alimentaire	3	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
<b>Les allergies et spécificités alimentaires</b>	Connaitre le cadre juridique de l'accueil des enfants allergiques et pouvoir les accueillir	4	Technique, Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
<b>L'hygiène alimentaire</b>	Connaitre les règles d'hygiène en restauration collective (distribution de repas)	10	Technique, Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
<b>L'organisation du temps du repas</b>	Organiser le temps du repas sur le volet éducatif	12	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux

EVOLUTION PROFESSIONNELLE				
Domaine de formation	Objectif (s) de la formation	Thème(s) à traiter	Agents à former	Groupe-métier
<b>La maîtrise des compétences de base</b>	Remettre à niveau ses compétences de base en français	Remise à niveau sur les compétences de base en français (orthographe, grammaire)	1	Technique
<b>La préparation à un concours ou examen</b>	Présenter et réussir un concours ou examen	Préparation à l'examen professionnel adjoint technique principal 2ème classe  Préparation à l'examen professionnel de rédacteur  Préparation au concours d'Educateur, Educatrice de jeunes enfants	2	Technique  Administratif  Autres métiers (police, culture...)
BUREAUTIQUE ET NUMERIQUE				
Domaine de formation	Objectif (s) de la formation	Thème(s) à traiter	Agents à former	Groupe-métier
<b>La bureautique</b>	Se perfectionner sur le logiciel Excel  S'initier sur le logiciel Excel	Atelier Excel : calculs avancés  L'initiation à EXCEL La réalisation de tableaux	9	Administratif
<b>La protection des données</b>	Connaitre le règlement sur la protection des données personnelles et se l'approprier en tant que pilote.	La classification, archivages des dossiers, RGPD	1	Administratif
<b>Les logiciels spécifiques</b>	Utiliser Indesign  Utiliser Photoshop	InDesign initiation  Photoshop initiation	1	Administratif

TECHNIQUE				
Domaine de formation	Objectif (s) de la formation	Thème(s) à traiter	Agents à former	Groupe-métier
<b>Entretien des locaux</b>				
<b>L'entretien des locaux non spécifiques</b>	Assurer l'entretien et l'hygiène des locaux	L'entretien manuel des locaux	12	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
<b>L'entretien des locaux Spécifiques</b>	Assurer l'entretien et l'hygiène d'un bâtiment scolaire	Les produits et leur utilisation, les différentes techniques de nettoyage en travaillant en toute sécurité L'entretien manuel des locaux	11	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux, Technique
<b>Les produits d'entretien</b>	Organiser le stockage et l'utilisation des produits d'entretien pour se protéger des risques	Les risques liés à l'utilisation et au stockage des produits d'entretien	2	Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
<b>Eaux et assainissement</b>				
<b>La gestion des réseaux d'eau et assainissement</b>	Mettre en œuvre de l'autosurveillance des stations d'épuration	- Les obligations réglementaires dans la mise en œuvre et le suivi des équipements d'autosurveillance - La connaissance et mise en œuvre sur le terrain des différentes méthodes de mesure des débits et de prélèvements automatiques - Les travaux pratiques : débitmétrie, prélevements matériels - Les visites/Étude de cas : choix et implantation de matériels - La définition des points réglementaires, logiques et physiques - La rédaction du manuel d'autosurveillance - L'interprétation des mesures de suivi du fonctionnement	1	Technique

	Réaliser en autonomie l'observation microscopique de la biomasse épuratrice	Les observations d'échantillons à l'état frais : critères visuels, olfactifs et microscopiques (type de croissance, taille des flocs,...) Observations et identification de bactéries filamenteuses : état frais, colorations de Gram et de Neisser Utilisation des clés d'identification des bactéries filamenteuses	1	Technique
<b>Espaces verts</b>				
	Acquérir les techniques d'aménagement paysager	L'aménagement paysager, fleurissement de la commune, taille des arbres...	2	Technique
<b>La création et l'entretien des massifs</b>	Etre en capacité de créer et d'entretenir des massifs et des espaces verts	La création et gestion des espaces verts L'entretien des espaces verts, assurer le fleurissement de la commune, le zéro phyto	5	Technique
<b>La manipulation et entretien du matériel des espaces verts</b>	Assurer la maintenance du petit matériel en espaces verts Manipuler efficacement une tronçonneuse en sécurité et l'entretenir.	La maintenance du petit matériel L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse en sécurité	3	Technique
<b>L'entretien écoresponsable des espaces verts</b>	Etre capable d'identifier les pratiques alternatives de désherbage et leur mise en œuvre	Le désherbage des espaces verts dans respect de l'environnement Objectif zérophyto: comment le mettre en œuvre ?	2	Technique
<b>Les arbres et arbustes</b>	Etre en capacité de tailler des arbres et des arbustes en toute sécurité	La taille et élagage des arbres et arbustes	2	Technique
<b>L'utilisation de produits phytosanitaires</b>	Etre capable d'identifier les pratiques alternatives de désherbage et leur mise en œuvre	Les produits phytosanitaires et leurs alternatives	2	Technique

## TECHNIQUE (SUITE)

Domaine de formation	Objectif (s) de la formation	Thème(s) à traiter	Agents à former	Groupe-métier
<b>Santé et sécurité au travail</b>				
	Etablir le document unique	L'organisation de la démarche "document unique", analyse des activités, construction d'un programme d'action. La sécurité dans le milieu professionnel - établir le document unique de référence Plan de prévention Les règles de sécurité dans tous les services de la collectivité et lors d'interventions d'entreprises extérieures	3	Administratif
	Etre capable d'effectuer des travaux en hauteur en toute sécurité	Le travail en hauteur	5	Technique
<b>La prévention</b>	Manipuler en sécurité des extincteurs	Le travail en sécurité face aux risques incendie	10	Administratif, Technique, Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
	Mettre en œuvre la sécurité au travail	L'établissement de fiches de sécurité simples pour les postes et équipements avec des risques spécifiques (scie circulaire, perceuse à colonne, four...)	3	Administratif, Technique
	Optimiser ses conditions de travail et prévenir des risques sur sa santé au travail, connaître les postures professionnelles adaptées à son poste de travail	La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)	6	Technique, Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
<b>Les formations réglementaires</b>	Conduire en toute sécurité les engins de transport ou d'extraction comme les tombereaux, les décapeuses, les tracteurs agricoles inférieurs à 50 CV (CACES 8)	Bases théoriques et mise en pratique pour obtenir le CACES 8.	5	Technique

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le

ID : 038-200040111-20191118-19\_145B-DE

**SLO**

20

Mettre à jour ses connaissances en habilitation électrique non électricien	L'habilitation non électricien (recyclage)	11	Technique
Mettre à jour ses connaissances sur la CERTIFICATION D'APTITUDE EN TRAVAIL EN ESPACE CONFINÉ = MAC CATEC Surveillant  <b>Les formations réglementaires (suite)</b>	<p>Le repérage des risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.</li> <li>• Utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement, et utiliser les moyens de code de communication.</li> </ul> <p>Pour les surveillants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention</li> <li>• Maîtriser les procédures d'alerte et de secours</li> </ul> <p>Pour les intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les procédures d'évacuation</li> <li>• Repérer et prévenir les risques</li> </ul>	3	Technique
Mettre à jour ses connaissances en habilitation électrique électricien (BC, BR, B2V)	L'habilitation électricien (recyclage)	9	Technique
Obtenir le titre d'habilitation électrique NF C 18-510 niveau BS ou BE.	L'habilitation non électricien (initiale)	9	Technique
Obtenir une habilitation électrique	L'habilitation électrique	5	Technique
Obtenir une habilitation électrique électricien (BC, BR, B2V)	L'habilitation électricien (initial)	4	Technique
Utiliser en toute sécurité et dans le respect de la réglementation une nacelle	CACES nacelle	8	Technique
Utiliser en toute sécurité les engins de transport ou d'extraction transport comme les tombereaux, les décapeuses, les tracteurs agricoles inférieurs à 50 CV (CACES 8)	CACES 8	2	Technique
Utiliser en toute sécurité un engin de chantier caces 1 et dans le respect de la réglementation	CACES 1, 1a 1b, 1e	12	Technique

Utiliser en toute sécurité un engin de chantier caces 4 et dans le respect de la réglementation	Obtenir le CACES 4 engins de chantier (R372 M catégorie 4 - Tracto pelle/Pelleuse) Conduire une chargeuse, une pelleuse ou un tracto pelle	8	Technique
<b>TECHNIQUE (SUITE)</b>			
Domaine de formation	Objectif (s) de la formation	Thème(s) à traiter	Agents à former
	Acquérir les connaissances nécessaires sur la santé et sécurité au travail (formation initiale)	Sauveteur ou sauveteuse secouriste au travail (initial)	14 Administratif, Technique, Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
<b>Les notions de secourisme</b>	Etre formé aux gestes de premiers secours pour pouvoir intervenir	La prévention et secours civiques de niveau 1 et recyclage	10 Administratif, Technique, Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
	Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur et secouriste du travail	- la révision des gestes de secours intégrant les évolutions techniques, - l'actualisation de la formation aux risques de la collectivité et aux modifications de programme, - l'évaluation à partir d'une situation d'accident simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du secouriste.	17 Technique, Animateur périscolaire, ATSEM et entretien des locaux
<b>Maintenance des bâtiments et accessibilité</b>			
<b>La maintenance du petit matériel d'entretien des bâtiments</b>	Assurer la maintenance du petit matériel d'entretien des bâtiments	La maintenance du petit matériel du bâtiment.	1 Technique
<b>La prévention</b>	Gérer et stocker les produits chimiques utilisés dans les ateliers	Les produits chimiques : utilisation et stockage	1 Technique
<b>La réglementation de l'accessibilité des bâtiments</b>	Connaitre la réglementation en matière d'ERP (sécurité et accessibilité)	L'accessibilité - La prévention incendie	6 Technique

	Acquérir les connaissances de bases techniques pour réaliser de petits travaux de plomberie	Les techniques en plomberie et soudage en plomberie La réalisation de petits travaux de plomberie.	5	Technique
	Acquérir les connaissances de bases techniques pour réaliser de petits travaux de soudage.	La présentation des différents procédés de soudages : électrode enrobée, semi-automatique ... Initiation à la soudure, apprentissage de la gestuelle.	1	Technique
<b>Les techniques de maintenance</b>	Acquérir les connaissances de bases techniques pour réaliser des travaux courants de maçonnerie	Les techniques en maçonnerie	3	Technique
	Acquérir les connaissances de bases techniques pour réaliser des travaux courants de peinture	La réalisation de petits travaux de peinture	4	Technique
	Approfondir certaines techniques essentielles en maintenance des bâtiments.	Le perfectionnement dans les techniques de maintenances des bâtiments	2	Technique
		<b>Voirie</b>		
<b>La signalisation</b>	Sécuriser un chantier sur la voie publique pour la protection des agents et des usagers.	La signalisation fixe horizontale et verticale sur voirie	6	Technique
<b>La viabilité hivernale</b>	Connaitre et maîtriser les techniques de viabilité hivernale	La réglementation en viabilité hivernale, conditions d'utilisation en toute sécurité (matériel et EPI) et exercices pratiques. Les bonnes techniques et la maîtrise des dosages, impact sur l'environnement	11	Technique
<b>L'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)</b>	Etre capable de passer et réussir l'AIPR	AIPR concepteur et encadrant La préparation AIPR La formation et délivrance AIPR opérateur	4	Technique
			5	Technique
			1	Technique

<p><b>L'entretien des chaussées</b></p> <p>Identifier les supports de la chaussée et reconnaître les différentes pathologies. Choisir et mettre en œuvre la solution la plus adaptée à la situation, aux moyens et aux compétences requises.</p>	<p>Les travaux d'entretien courant de la chaussée Adapter son action aux différents problèmes et type de chaussée (entretien courant de la voirie) La réparation des chaussées détériorées.</p> <p>Rédiger et sécuriser les actes administratifs</p> <p><b>Les actes de voirie</b></p> <p>Rédiger et Sécuriser les actes administratifs</p> <p><b>Les procédures</b></p> <p>Etre capable de classer et déclasser les voies communales</p>	<p>3</p> <p>Technique</p>
	<p>La rédaction arrêtés de police, de stationnement, de circulation - Permission de voirie</p> <p>Analyse du cerfa, rédaction des arrêtés Arrêté de voirie : portant réglementation de la circulation, portant permis de stationnement. Les conditions d'établissement d'un arrêté et d'une convention de voirie, les éléments constitutifs et le régime juridique et leur procédure de mise en œuvre.</p>	<p>1</p> <p>Technique</p>
	<p>Le classement et déclassement des voiries communales</p>	<p>2</p> <p>Administratif</p>